

Coût de l'énergie électricité

Redevance (€/an) ⁽¹⁾	Prix par kWh (€cent/kWh)				
71,88		24h	h. pleines	h. creuses	excl. nuit
	Consommation	12,46	12,54	12,37	12,37
	Injection ⁽²⁾	2,29	2,32	2,26	-
	Consommation	14,13	14,23	14,03	14,03
	Injection ⁽²⁾	2,29	2,32	2,26	-
Partage d'énergie (€/an) ⁽³⁾	Formule tarifaire (4)				Forfait panneaux solaires (€/kVA/mois) ⁽⁵⁾
75,00		24h	h. pleines	h. creuses	excl. nuit
	Consommation	1,2335 x EPEXDAMREK + 27,00	1,2445 x EPEXDAMREK + 27,00	1,2225 x EPEXDAMREK + 27,00	1,2225 x EPEXDAMREK + 27,00
	Injection ⁽²⁾	0,4441 x EPEXDAMREK - 9,72	0,4480 x EPEXDAMREK - 9,72	0,4401 x EPEXDAMREK - 9,72	-
					4,00

Coût de l'énergie gaz naturel

Redevance (€/an) ⁽¹⁾	Prix par kWh (€cent/kWh)	
71,88	4,67	Prix mensuel
	4,49	Prix annuel estimé
Formule tarifaire (6)		
1,0730 x TTFDAMRLP + 5,80		

L'énergie fournie provient à 100 % d'électricité verte.

- (1) La redevance fixe est une redevance administrative payable annuellement à Elegant au prorata de la durée du contrat, sauf si le client met fin au contrat dans les six mois suivant le début de la livraison en vertu du contrat, auquel cas le client est redevable d'une redevance fixe égale à six mois.
- (2) Les tarifs d'injection sont exclus de la TVA et ne sont d'application en Flandre que si vous avez choisi ce régime spécifique lors de votre inscription ou si votre installation relève de ce régime. Plus d'informations sur <https://www.vreg.be/nl/fag/terugleveringscontract>
- (3) Les frais administratifs pour le partage d'énergie seront calculés au prorata du nombre de jours d'activité de partage d'énergie.
- (4) Le prix de l'électricité pour la consommation et l'injection d'électricité est indexé mensuellement sur la moyenne arithmétique des quotations de Day Ahead EPEX Spot Belgium, ci-après EPEXDAMREK. La valeur d'EPEXDAMREK du mois en cours ne sera connue qu'à la fin du mois. Les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur connue pour EPEXDAMREK, c'est-à-dire la valeur de avril 2025. Celle-ci était de 73,386 €/MWh. Le prix annuel estimé pour EPEXDAMREK est de 86,178 €/MWh pour l'enlèvement et de 73,499 €/MWh pour l'injection selon la méthodologie VREG. Vous pouvez trouver plus d'informations et les valeurs de ces paramètres sur elegant.be/indexation.
- (5) Ceci ne s'applique qu'aux raccordements avec des panneaux solaires et un compteur inverseur où le principe de compensation est appliqué. Le nombre de kVA correspond à la puissance de votre onduleur, telle que transmise par votre gestionnaire de réseau. Elle sera facturée aux clients qui souscrivent à ce produit à partir du 1er avril 2024.
- (6) Le prix du gaz naturel est indexé mensuellement sur la base des quotations pondérées RLP pour TTF Day Ahead (End Of Day), ci-après TTFDAMRLP. La valeur du TTFDAMRLP pour le mois en cours ne sera connue qu'à la fin du mois. Les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur connue pour TTFDAMRLP, à savoir la valeur de avril 2025. Celle-ci était de 35,610 €/MWh. Le prix annuel estimé pour TTFDAMRLP est de 34,098 €/MWh selon la méthodologie VREG. Vous pouvez trouver plus d'informations et les valeurs de ces paramètres sur elegant.be/indexation.

Tarifs du réseau d'électricité

Région flamande	Compteur digital				Compteur analogique				Prosumer
	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	
	(€/kW/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	
FLUVIUS ANTW.	53,26	5,99	4,98	18,56	133,14	8,65	7,64	18,56	58,42
FLUVIUS LIMB.	51,81	6,80	5,63	18,56	129,51	10,09	8,93	18,56	68,18
FLUVIUS WEST	60,35	7,47	6,14	18,56	150,87	10,79	9,47	18,56	72,92
FLUVIUS IMEWO	56,45	6,24	5,21	18,56	141,09	9,40	8,36	18,56	63,48
FLUVIUS MID. VL	51,99	5,61	4,73	18,56	129,96	8,84	7,96	18,56	59,75
FLUVIUS KEMPEN	56,30	6,44	5,34	18,56	140,75	9,73	8,61	18,56	65,61
FLUVIUS ZENNE-DIJLE	59,15	6,42	5,41	18,56	147,87	9,93	8,91	18,56	67,08
FLUVIUS HALLE- VILV.	59,56	6,20	5,28	18,56	148,89	9,69	8,71	18,56	65,45

Si, en cas d'un compteur digital votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG:
<https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstriefbetaalt-u-voor-een-kilowatt>

Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné.

Taxes et surtaxes sur l'électricité

Cotisation sur l'énergie		0,20417 c€/kWh
Accise fédérale	Consommation	0 – 3.000 kWh
		5,03288 c€/kWh
	Consommation	3.000 – 20.000 kWh
		5,03288 c€/kWh
Contribution fonds énergie (FL)	Consommation	20.000 – 50.000 kWh
		4,81876 c€/kWh
	Résidentiel	0,00 €/mois
	Non-résidentiel	9,88 €/mois

Electricité verte et CHP

Cette contribution est destinée à supporter les investissements dans l'électricité verte et dans la cogénération ou "CHP".

Ces quotas sont imposés par les autorités régionales et s'appliquent à chaque fournisseur. Les charges liées à l'énergie verte et à la cogénération seront ajustées aux changements législatifs et aux conditions du marché et figureront séparément sur la facture :

Région flamande 1,582 c€/kWh

Tarifs du réseau de gaz naturel

	Coûts de distribution				Terme fixe (€/an)
	T1 (<5000 kWh)		T2 (5001-150000 kWh)		
	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	
FLUVIUS ANTW.	14,24	2,10	75,60	0,87	18,56
FLUVIUS LIMB.	13,32	2,09	70,72	0,94	18,56
FLUVIUS WEST	17,15	2,48	91,06	1,00	18,56
FLUVIUS IMEWO	17,01	2,45	90,33	0,99	18,56
FLUVIUS MID. VL	14,65	2,13	77,78	0,87	18,56
FLUVIUS KEMPEN	14,70	2,12	78,09	0,86	18,56
FLUVIUS ZENNE-DIJLE	16,66	2,39	88,46	0,96	18,56
FLUVIUS HALLE- VILV	15,48	2,24	82,19	0,91	18,56

Taxes et surtaxes sur le gaz naturel

Cotisation sur l'énergie	0,10577 c€/kWh
Accise fédérale	Consommation 0 – 12.000 kWh
	0,87238 c€/kWh
	Consommation >12.000 kWh
	0,97549 c€/kWh

Frais de transport du gaz naturel

Les coûts du réseau de transport pour le gaz naturel en 2025 sont estimés à 0,165 c€/kWh (TVA incluse), tel que publié par Fluxys.

Elegant applique les tarifs de réseau, les taxes, les impôts, les contributions et les surtaxes tels qu'approuvés par les régulateurs (VREG) et les autorités compétentes. Pour votre information, les tarifs les plus récents sont affichés compris la TVA de 6 % lorsqu'elle est applicable. Toute modification rétroactive indépendante de la volonté d'Elegant, sera répercutée par Elegant sur le client.

Conditions Particulières

- Le Contrat, cette Carte Tarifaire, les « Conditions Générales de livraison d'Énergie par Elegant » (voir www.elegant.be/be/cg) et les Conditions Particulières forment ensemble l'Accord complet par lequel Elegant devient votre fournisseur d'énergie.
- Les prix sont valables pour les raccordements basse tension à l'électricité (consommation annuelle maximale 50 MWh – puissance de raccordement <56 kVA) et les raccordements au gaz naturel avec un compteur à relevé annuel et une consommation maximale de 250 MWh/an.
- La livraison commence de préférence à la date indiquée par le Client lors de l'inscription. Celle-ci ne débutera définitivement qu'à la date acceptée par le gestionnaire du réseau et inscrite dans le registre d'accès. Elegant n'est pas responsable d'une éventuelle perte de revenus due à une date de transfert défavorable pour les propriétaires de panneaux solaires. Si la demande de transfert de fournisseur n'est pas acceptée par l'exploitant du réseau, Elegant ne peut alors pas se charger de la livraison et cet Accord n'est pas valable.
- Elegant envoie toutes ses communications par voie électronique.
- Pendant les 12 premiers mois suivant votre changement, votre prix sera adapté en fonction de la formule fixe indiqué sur cette carte tarifaire. Elegant vous contactera au moins 2 mois avant l'échéance de votre contrat d'un an en vue de son renouvellement. Bien entendu, le contrat peut être résilié à tout moment et sans frais par le Client, moyennant un préavis de 30 jours.
- Si vous avez droit au tarif social, vous trouverez plus d'informations sur le montant et le tarif sur le site de la CREG (www.creg.be).